



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COUR D'APPEL DE VERSAILLES

Service Administratif Régional

Service des marchés publics

5 rue Carnot

78 000 Versailles

ACTE D'ENGAGEMENT

**Marché de maintenance préventive et corrective des appareils
élevateurs (ascenseurs, EPMR) du tribunal judiciaire de Versailles**

78_TJ VERSAILLES_ACCESSIBILITE

A - IDENTIFIANTS DE LA PERSONNE PUBLIQUE

Personne publique :

ETAT - MINISTERE DE LA JUSTICE

Cour d'Appel de Versailles

Service Administratif Régional

5 rue Carnot

78 000 Versailles

Téléphone : 01.70.29.61.22

Représenté par le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, agissant pour le compte de l'Etat, ci-après dénommé « l'Administration »

Représentants de la Personne publique :

Le Premier Président et le Procureur Général de la **Cour d'Appel de Versailles**,

Ayant compétence conjointement pour passer les marchés répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de leur Cour d'Appel, par délégation du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

Par décret n° 2007-352 du 14 mars 2007, relatif aux services administratifs régionaux judiciaires, paru au Journal Officiel de la République Française (JO) du 18 mars 2007.

Représentant de la Personne publique pour l'exécution :

Le Directeur Délégué à l'Administration Régionale Judiciaire de la **Cour d'Appel de Versailles**

Imputation budgétaire :

Programme : 166 / Article de regroupement : 0166-06-02 - GM 37.02.04

N° CPV : 50750000 - service d'entretien d'ascenseurs

: 52416000 – ascenseurs, skips, monte-charges, escaliers mécaniques et trottoirs roulants

: 42419500 – pièces pour ascenseurs, skips, monte-charges, escaliers roulants

Personne habilitée à donner des renseignements prévus à prévus aux articles R2191-60 et R2191-61 du code de la commande publique :

L'attachée d'administration de l'Etat, responsable de la gestion des marchés publics au Service Administratif Régional de la Cour d'appel de Versailles :

Mme Mariana MASSET

5, rue Carnot, 78000 VERSAILLES

Tel. : 01.70.29.61.22

Courriel : rgbmp.sar.ca-versailles@justice.fr

Personne habilitée à recevoir des documents devant être adressés à la Personne publique :

L'attachée d'administration de l'Etat, responsable de la gestion des marchés publics au Service Administratif Régional de la **Cour d'Appel de Versailles : Mme Mariana MASSET**

Ordonnateur :

De manière conjointe, le Premier Président de la Cour d'appel de Versailles et le Procureur général près ladite Cour, représentant l'Etat, dénommé l'Administration, en application du code de l'organisation judiciaire selon article R312.67.

Comptable public assignataire des paiements :

M. le Trésorier payeur général des Yvelines

16 avenue de Saint Cloud

78 000 Versailles

B - ENGAGEMENT DU SOUMISSIONNAIRE

B1 – Identification et engagement du Titulaire ou du groupement Titulaire

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public ci-après :

- Le présent acte d'engagement, son annexe administrative et son annexe financière :
 - Annexe 1 financière : La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) et le Bordereau de Prix Unitaires (BPU) ;
 - Annexe 1 administrative : La Déclaration de sous-traitance (DC4) ;
- Le CCP
 - Annexe 1 : détail du site
- Le CCTP de travaux :
 - Annexe 1 : Prescriptions techniques ;
- Le cadre de réponse technique du Titulaire :

et conformément à leurs clauses,

☐ le signataire

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Je soussigné (1) :

Agissant pour le nom et pour le compte de la société :

ci-après dénommée « **le Titulaire** »,

au capital de :

ayant son siège social à :

.....
.....

Téléphone :

Adresse électronique :

Immatriculée :

Numéro d'identité de l'établissement (SIRET) :

Code d'activité économique principale (APE) :

Numéro d'inscription au registre du commerce :

☐ engage la société sur la base de son offre ;

Je soussigné (1) :

Agissant pour le nom et pour le compte de la société :

ci-après dénommée « **le Titulaire** »,

au capital de :

ayant son siège social à :
.....
.....

Téléphone :
Fax :
Adresse électronique :

Immatriculée :

Numéro d'identité de l'établissement (SIRET) :

Code d'activité économique principale (APE) :

Numéro d'inscription au registre du commerce :

l'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

B2 – Nature de groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

Pour l'exécution du marché public, le groupement d'opérateurs économiques est :
(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint OU ☐ solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

Je déclare sur l'honneur :

En application des articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11, L. 2341-1, L. 2341-5 et L. 3132-3, R. 2142-1 à R. 2142-14, R. 2142-25, R. 2143-3, R. 2143-3, R. 2143-16 du Code de la commande publique :

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur :

⇒ **Condamnation définitive :**

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du Code pénal, à l'article 1741 du Code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du Code de la défense et à l'article L. 317-8 du Code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du Code pénal ;

⇒ **Lutte contre le travail illégal :**

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du Code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du Code du travail ;

⇒ **Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés :** pour les marchés publics et accords-cadres soumis au Code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

⇒ **Liquidation judiciaire :** ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du Code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même Code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

⇒ **Redressement judiciaire :** ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du Code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

⇒ **Situation fiscale et sociale :** avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

⇒ **Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes :**

- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du Code du travail ;
- Avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu de lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du Code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

⇒ **que les renseignements fournis dans le formulaire DC2, et ses annexes, sont exacts.**

Après avoir produit les certificats, déclarations et attestations prévus aux articles R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-16 du Code de la commande publique, pris connaissance de toutes les pièces du marché, et avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et l'importance des prestations à réaliser, m'engage envers l'administration qui accepte, à les exécuter conformément aux stipulations du présent marché.

Article 1 - Objet du marché et nature des prestations

1.1 Objet

Le présent marché est un marché de services dont l'objet est l'exploitation de la maintenance préventive et curative des appareils de levage visés à l'article 1.1 du CCAP travaux au profit du tribunal judiciaire de Versailles durant la phase de garantie de parfait achèvement et de bon fonctionnement.

L'exécution du marché est soumise aux conditions techniques décrites dans le Cahier des Clauses Particulières (CCP) définissant l'ensemble des prestations à effectuer.

1.2 Nature des prestations

Le Titulaire doit les prestations de maintenance préventive et curative des appareils de levage du tribunal judiciaire de Versailles.

1.3 Objectifs en matière de résultat

Ce marché comporte pour le Titulaire une **obligation générale de résultat**.

Le Titulaire s'engage à garantir pendant toute la durée du marché des prestations strictement conformes à celles proposées à l'appui de son offre, qui constituent les modèles de référence.

Toute modification de prestations en cours de marché est subordonnée à l'acceptation préalable et expresse de l'Administration, sauf à constituer une cause de résiliation immédiate du marché.

Pour l'ensemble des missions qui lui incombe, le Titulaire s'engage :

- A travailler en étroite concertation et collaboration avec la personne responsable du suivi et de l'exécution du marché (RSEM) et avec l'interlocuteur de la personne publique pour les questions techniques (RGPI, assistance à la maîtrise d'ouvrage) ;
- A proposer une équipe pour réaliser les différentes prestations ;
- Dès qu'il en a connaissance, à rendre compte à la personne responsable du suivi et de l'exécution du marché de la nécessité de procéder à des opérations destinées à assurer :
 - La sécurité du personnel, du public et du personnel des entreprises intervenant dans les bâtiments ainsi que la sûreté des bâtiments ;
 - Une parfaite conservation de l'ouvrage ;
 - A remettre à la personne responsable du suivi et de l'exécution du marché tout rapport impliquant la prise en charge des frais.
- Le Titulaire est réputé avoir une parfaite connaissance de la consistance des locaux et des équipements et installations concernés par ses missions ainsi que des contraintes inhérentes aux différents sites (bâtiments classés monument historique, implantation géographique, spécificité des accès aux locaux ...).
- Le Titulaire ne peut donc se prévaloir de la méconnaissance ou de l'insuffisance d'informations sur les installations pour ne pas exécuter tout ou partie des prestations nécessaires à l'accomplissement de ses missions dans le cadre défini par le présent acte d'engagement et le CCTP. Il demeure seul responsable des erreurs qui peuvent se produire de son fait.

Article 2 - Type et forme du marché

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée en application *des articles L.2123-1-1 et R. 2123-1-1 du Code de la commande publique*.

Il s'agit d'un marché de services à prix forfaitaires et à prix unitaires.

Le marché est composé d'un lot unique attribué à un unique opérateur économique se présentant seul ou en groupement d'entreprises

Le marché ne comporte aucune tranche.

Article 3 - Montant du marché

Le montant du marché se décompose en deux parties :

- Une part forfaitaire correspondant à la rémunération annuelle des prestations forfaitaires ;
- Une part à bons de commande, correspondant à l'application des prix unitaires tarifés au BPU annexé au présent acte d'engagement.

La TVA s'applique au taux en vigueur à la date de remise des offres, soit 20 %.

Les coûts comprennent **toutes les sujétions** découlant de l'exécution des prestations et notamment tous les frais de transports, de fourniture de matériels, de personnels, les droits pouvant frapper les fournitures, toutes les charges fiscales et parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les assurances ainsi que les frais généraux et le bénéfice du titulaire.

Le marché est passé sans montant minimal mais avec un **montant maximal** :

14307.80 € HT, soit 17169.36 € TTC ;

3.1 Montant forfaitaire en Euros (en chiffres) –

Les prestations de base définies au CCP sont rémunérées par application d'un prix forfaitaire annuel en application de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire jointe en annexe (cf. Annexe 1 financière de l'acte d'engagement).

En cours d'exécution, le montant d'une prestation ajoutée au forfait résulte du *prorata temporis* entre la date de notification de l'avenant et le **31 décembre** de l'année de notification.

Les modalités de révision des prix sont fixées au CCP.

Le montant annuel forfaitaire de l'ensemble des prestations s'établit à :

MONTANT ANNUEL FORFAITAIRE

Prix forfaitaire

Montant forfaitaire annuel en € HT	
TVA	
Montant forfaitaire annuel en € TTC	

Montant total forfaitaire en Euro Hors Taxes (en lettres)

.....
.....

Montant total forfaitaire en Euro Toutes Taxes Comprises (en lettres)

.....
.....

3.2 Bordereau de Prix Unitaires

Les prestations sur bon de commande sont réalisées à partir des prix unitaires fixés dans l'annexe 1 financière « Bordereau de Prix Unitaires (BPU) » du présent acte d'engagement.

Le BPU général présente : une partie prestations et une partie pièces détachées.

3.3 Montant sous-traité

Directives à l'entrepreneur pour la rédaction de cette clause :

Cette clause est obligatoire. Prendre (a) ou (b) ¹

Le montant correspondant à la différence entre le montant du marché et le montant de l'ensemble des prestations sous-traitées, doit toujours être indiqué.

(a) Je n'envisage (nous n'envisageons) pas de sous-traiter

(b) J'envisage (nous envisageons) de sous-traiter

Dans l'hypothèse d'une déclaration de sous-traitance, le Titulaire doit joindre le formulaire correspondant (DC4) qui est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Ce formulaire doit indiquer :

⇒ la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement,

⇒ le nom de ces sous-traitants,

⇒ les conditions de paiement des contrats de sous-traitance.

Pour toute demande éventuelle d'acceptation d'un sous-traitant et agrément des conditions de paiement des conditions de sous-traitance, le Titulaire doit joindre à son offre, un formulaire DC4. Les demandes acceptées et agréées par la Personne publique sont jointes à l'acte d'engagement lors de la notification du marché.

Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage (nous envisageons) de sous-traiter est de :

.....Euro HT

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement.

N°	Nature de la prestation	Hors TVA	TVA comprise

Le montant maximal de la créance se calcule de la manière suivante : (montant du marché – montant sous-traité).

¹ Barrer la mention inutile.

Article 4 - Durée du marché et délai d'exécution

Le présent marché prend effet à compter de la **date de la réception** du dernier équipement pour une durée ferme de 2 ans.

Il n'est pas reconductible.

Les bons de commande peuvent être émis jusqu'au dernier jour de validité du marché quelque soient les délais d'exécution des prestations demandées, sans toutefois que ceux-ci puissent excéder de plus de six (6) mois la date de fin de validité du marché.

Le Titulaire conserve la responsabilité de l'achèvement de toute commande prise en charge au cours de la validité du marché.

Les prix du présent marché se réfèrent à la situation économique correspondant au mois de la date limite de remise des offres soit le mois **septembre 2026** dit mois de référence.

Article 5 - Conditions de paiement

Les modalités de règlement des comptes sont précisées à l'article 5 du CCP.

➤ Avance

Le Titulaire décide : (rayer la mention inutile)

☐ Je ne renonce pas au bénéfice de l'avance forfaitaire

☐ Je renonce au bénéfice de l'avance forfaitaire.

Dans l'hypothèse où le Titulaire ne renonce pas au versement de l'avance, les modalités de versement sont fixées à l'article 5.6 du CCP.

Article 6 - Litiges

En cas de litige, la procédure de règlement amiable des différends susceptibles de survenir en cours d'exécution du présent marché est définie à l'article 10 du CCP.

En cas d'échec du règlement amiable, le différend relève de la compétence du tribunal administratif de Versailles sis à l'adresse ci-dessous :

Tribunal administratif de Versailles

56 Avenue de Saint Cloud

78000 Versailles

Téléphone : 01.39.20.54.00.

Fait à _____, le _____

*Cachet et signature du représentant
du soumissionnaire habilité à signer le marché*

Article 7 - REPONSE DE L'ADMINISTRATION

Visa du contrôleur financier :

A, le.....

Acceptation de l'offre :

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement :

A, le.....

Signature de la Personne représentant le Personne publique

Date d'effet du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le soumissionnaire en titulaire.

- ☐ Reçu à titre de notification une copie du présent marché.

A, le.....

Signature du Titulaire

- ☐ Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché

signé le.....par le titulaire destinataire.

CADRE RESERVE AU NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE
(à remplir par l'administration)

Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la loi n°81-1 du 2 janvier 1981 modifiée, facilitant le crédit aux entreprises en ce qui concerne :

- ☐ La totalité du marché
- ☐ La partie des prestations évaluée à (en chiffres et en lettres) :

.....

A Versailles, le

Le Procureur Général,

Le Premier Président,